

MIELANGES REVELIGNEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 16 Juin 1848.

No. 50.

DIETE FEDERALE.

Nous avons promis quelques détails sur le projet de Diète fédérale italienne que Pie IX repousse si formellement dans l'allocution du 29 avril; pour que notre exposé ne soit pas suspect, pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagération ou d'irrévérence, nous nous contenterons de traduire quelques passages du *Contemporain*, organe avoué des auteurs et des promoteurs les plus ardents du projet en question. Voici en quels termes ce journal s'exprimait le 22 avril:

" Nous demandons maintenant: Pourquoi ce désir universel qui réclame une fédération italienne n'est pas proclamé par nos princes franchement et loyalement, de façon à prouver d'une manière indubitable qu'eux-mêmes ne veulent pas seulement la ligue diplomatique des princes, mais encore la fédération des peuples? Et si cette fédération ne peut se concevoir sans l'existence d'un pouvoir supérieur à toute souveraineté, monarchique ou démocratique, sans l'existence d'une Diète fédérale libre dans ses décisions et forte dans l'exécution de ses décrets, pourquoi nos princes, se faisant les promoteurs d'un fait inévitable, ne s'associent-ils pas aux vœux des peuples? Nous le dirons sans mystère: parce qu'il se trouve encore autour des trônes des conseillers qui semblent conjurés contre leurs maîtres, et qui, avec une obstination et une malice incroyables, savent insinuer dans leurs âmes la défiance et le soupçon, et les conduire ainsi à une ruine inévitable. Mais nous qui aimons sincèrement la patrie et qui continuerons toujours, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, à proclamer l'union entre les princes et les peuples, nous disons que l'unique voie à suivre pour sauver la patrie du choc des ambitions jalouses, des discordes municipales, de l'anarchie; que l'unique moyen pour rendre à l'instant cette nation forte et glorieuse, sans qu'elle ait à subir la dure expérience des guerres civiles; que l'unique palladium des trônes italiens qui sont encore debout, est la convocation d'une Diète fédérale.

L'expérience du passé, l'exemple de tant d'autres peuples, la sagesse présente de notre nation ont persuadé à tout le monde qu'il est absolument nécessaire de constituer en Italie un gouvernement central. Or, on ne peut créer un tel gouvernement que de deux manières: ou en soumettant l'Italie entière à un seul gouvernement, soit absolu, soit constitutionnel, soit républicain, ou en réunissant en un centre commun cette partie des souverainetés diverses des divers Etats qui doit les représenter tous, les protéger tous. La situation présente de notre pays ne permet pas de songer au premier mode; reste le second; mais il faut l'embrasser tout de suite et dans toute son étendue, et sans aucune pensée de revenir jamais en arrière. Ce conseil, nous le donnons spécialement aux princes italiens. Sans doute, par la formation d'une diète fédérale, on arrive à créer une autorité supérieure aux princes eux-mêmes; on leur enlève le droit de guerre, le droit de contracter des alliances, de faire des traités dans le seul intérêt d'une partie de l'Italie contre l'intérêt des autres parties; mais telles sont les conditions auxquelles il faut bien qu'ils se résignent, s'ils veulent conserver leurs trônes, s'établir sur des bases solides, se délivrer de la crainte des révolutions ainsi que du péril des trahisons diplomatiques, des protectorats, des interventions. Ne se sont-ils pas d'ailleurs dépossédés de toute autorité absolue en embrassant le régime constitutionnel? Le droit que la Constitution leur accorde aujourd'hui de faire la paix et la guerre est illusoire; il appartient à la nation de fournir l'argent; si la nation refuse, il n'y a pas de guerre qui soit possible.

D'autre part, comment espérer que l'Italie demeure en arrière de l'Allemagne, qui en ce moment même met à exécution le projet d'une Diète fédérale? de l'Allemagne, à laquelle, assurément, l'Italie ne voudra pas céder la suprématie en fait de patriotisme, d'amour de la liberté, de sagesse civile! Les peuples de l'Allemagne ont vu soudain qu'une Diète fédérale ne peut être considérée comme l'expression de la volonté nationale, si elle n'est composée de députés choisis librement par les Parlements élus des peuples. Nous devons adopter le même moyen. Bienôt chaque Etat italien aura sa représentation nationale: que le premier soin de chaque représentation soit d'envoyer des députés, pris dans son sein à un congrès central, où seront établies les bases de la future Diète nationale fédérale, soit quant au mode de son élection, soit quant aux pouvoirs qui devront lui être accordés.

Aux congrès des rois succèdent aujourd'hui les congrès des peuples....

" Le consentement universel place le siège de la Diète à Rome et en accorde la présidence au Souverain-Pontife....

" Il ne reste à nos princes d'autre devoir à remplir que de former pour le moment une ligue offensive contre l'ennemi commun: les couronnes sont le prix de la course dans les plaines de la Lombardie.... Les Etats italiens demeureront dans les limites que leur ont marquées les dernières divisions; chacun d'eux prendra tout entière la forme intérieure de Gouvernement qui lui conviendra; mais le pouvoir souverain, la force de la nation sera tout entière dans la Diète élue librement par le peuple....

Ainsi, les princes italiens, y compris le Pape, dépossédés de leur souveraineté au profit d'une Diète élue par le peuple de tous les Etats italiens et réunie à Rome sous la présidence du Souverain-Pontife, voilà, en deux mots, le projet de Diète fédérale. C'est ce projet que M. de Lamartine faisait allusion dans son rapport sur la situation des affaires étrangères, lorsque, croyant que Pie IX l'avait accepté, il disait: " Pie IX, acceptant le rôle de patriote italien, ne retient que la domination du Pontife, et fait de Rome le centre fédératif d'une véritable république, dont il se montre déjà le moins le chef honoraire que le premier citoyen." Et c'est bien ce projet que Pie IX repousse dans l'allocution, lorsqu'il dit: *Hoc nolum in loco haberi possumus quin in conspectu omnium gentium subdolo illorum concilio, per publicas etiam ephemerides variisque libellis manifestata repudiemus, qui Romanum Pontificem presidere velint, novam civitatem reipublicam ex universis Italiae populis constituendam.* Pie IX le

repousse comme contraire aux droits des princes italiens, et parce qu'il est de nature à multiplier les divisions, à accroître les discordes auxquelles on veut mettre un terme. Le langage du *Contemporain* nous prouve en effet que les princes italiens montrent peu de goût pour la future Diète, et on n'a pas de peine à le concevoir. Du reste, en dehors de ce projet de république fédérative, il n'est pas question, en Italie, d'aucun autre projet de république à former de tous les peuples italiens sous la présidence du Pape, ou s'il en est question, ce n'est que parmi quelques rêveurs. Le projet de Diète fédérale, voilà ce qui préoccupe les esprits, ce qui les passionne. En présence de ces faits, nous ne comprenons pas qu'on ait pu se méprendre sur le sens de l'allocution et dire: " Pie IX ne décline point l'honneur de présider une Diète convoquée à Rome pour régler les intérêts communs de la nation. Il refuse le titre de chef de la république d'Italie, comme il rejette l'an passé le titre de roi des Italiens." Ce titre de chef de la république d'Italie, d'une république unitaire, Pie IX n'a pu songer à le repousser, par la raison bien simple qu'on ne songe pas à le lui offrir. Ce qu'il refuse, évidemment, c'est ce qu'on lui offre, c'est à dire la présidence de cette espèce de république dont parlent chaque jour les brochures et les journaux, et qu'un parti puissant cherche avec tant d'ardeur à constituer sous le nom de Diète fédérale italienne.

OPINION DE LA PRESSE.

Les événements de Rome ont une importance qui nous commande de recueillir avec soin les jugements divers portés par les organes de l'opinion publique dans tous les Etats de l'Europe. En Angleterre, les journaux apprécient avec justice et vérité le caractère et la portée de la révolte qui a éclaté dans la capitale de la chrétienté. Les sympathies que la politique si sage de Pie IX avait éveillées en Angleterre, au sein de toutes les opinions, ne font pas défaut à ce grand Pontife à l'heure du danger. Nous nous bornons à reproduire les lignes suivantes du *Times*, qui expriment le sentiment populaire de l'Angleterre, ainsi que le constate le langage de plusieurs autres feuilles:

" L'événement le plus important qui se soit produit naguère dans l'Italie—et nous devons ajouter la circonstance la plus propre à discréditer la cause libérale—est, sans contredit, l'insurrection de Rome qui menace de déposer le Pape de sa souveraineté temporelle.

Quand nous songeons au dévouement enthousiaste que les Italiens de tous les rangs et de toutes les classes ont professé pour Pie IX, quand nous rappelons l'esprit de zèle et de désintéressement avec lequel le Pape a poursuivi le grand objet de régénération de l'Italie et la réforme du gouvernement pontifical, il nous faut avouer que Rome n'a jamais donné un exemple plus révoltant d'ingratitude populaire. Pie IX, avec son attachement à la cause de la liberté et du bien-être de son peuple, est le dernier homme de l'Italie qui puisse céder aux clameurs de la populace et abdiquer entre ses mains ce qu'il regarde comme un droit. Pie IX, comme souverain temporel et chef de l'Eglise romaine, s'est efforcé d'exercer les pouvoirs qui lui sont confiés avec un esprit de dévouement et de confiance; il agit en homme profondément pénétré de ses devoirs sacrés envers l'Etre dont il croit représenter et exercer la puissance sur la terre, sans s'inquiéter des calculs de la politique humaine. Selon la croyance d'une vaste portion du monde chrétien, le Pape ne peut pas, sans profanation, être dépossédé de cette souveraineté, dont sa puissance spirituelle a été accompagnée depuis une si longue suite de siècles. De plus, en présence de ce Pape éminent par ses vertus et sa sagesse, nous ne savons que penser des hommes qui se prétendent Italiens, catholiques, qui se disent ses sujets, et qui osent lever la main contre lui dans l'effervescence des passions populaires. Vouloir pousser le Pape à déclarer la guerre à la principale puissance catholique de l'Europe et à traiter les catholiques romains du midi de l'Allemagne comme des ennemis, est un outrage monstrueux comme le premier et le plus sacré des devoirs de sa charge. Pie IX a montré que la politique de l'Autriche en Italie n'a jamais eu ses sympathies; il a maintenu l'indépendance de son territoire quand elle a été menacée. Il a encouragé la guerre de l'indépendance au delà peut-être de ce que permettaient les règles étroites de la justice internationale. Faire plus est impossible, et nous sommes convaincus que Pie IX ne se soumettra jamais aux exigences des passions: s'il est forcé de descendre du trône, il n'en occupera pas un rang moins élevé parmi les esprits indépendants de ce siècle. Un gouvernement provisoire à Rome est une extravagance. Il ne peut en sortir que la plus sauvage anarchie. Les libertés que le Pape a accordées à ses sujets dépassent déjà les limites de leur aptitude à en faire un bon usage. Si donc cette calamité est consommée, nous ne pouvons que redouter ses conséquences non seulement pour les Etats romains, mais pour le reste de l'Italie, et il n'est que trop à craindre que la lutte commencée pour l'indépendance n'aboutisse à l'anarchie!"

Ce langage fait honneur au journal protestant qui le tient et à tout le pays qui s'associe aux sentiments exprimés dans cet article. Il est digne de l'Angleterre, qui donne une si noble hospitalité aux Jésuites chassés de l'Italie, de rappeler les romains égarés à la justice et à la reconnaissance envers leur glorieux Pontife. Nous avions cru le peuple romain mériter pour les libertés que leur a concédées si spontanément leur souverain. Est-ce qu'ils justifieront par leur conduite le jugement du *Times*, qui pense que le Pape leur a accordé plus qu'ils ne méritaient? *Univers.*

POLOGNE.

Un publiciste anglais, infatigable champion de la cause polonaise, vient de publier une lettre remarquable sur les affaires de Pologne. Il s'attache à démontrer qu'il est d'une nécessité absolue, pour assurer la stabilité des institutions qui s'élèvent en Europe, de commencer par réhabiliter l'ancienne Pologne: leur salut

ne peut être acheté qu'à ce prix. M. Urquhart a acquis une trop grande autorité dans les questions qui touchent à la politique de la Russie pour qu'il soit permis de traiter légèrement ses opinions. Sans discuter sur les conséquences ultérieures et éloignées de l'autantisme de la Pologne, si la jeune Europe légitimait par son inaction le crime de son morcellement, il est incontestable que nous avons le plus grand intérêt à voir sortir de son tombeau le royaume de Sobieski. La Pologne restaurée s'élèvera comme un boulevard protecteur contre la barbarie du Nord. Les événements dont l'Europe est le théâtre déjouent les projets de la politique russe, projets dont le partage de la Pologne était la première des conditions du succès. La résurrection de la Pologne briserait à tout jamais le pacte criminel qui unit l'Autriche et la Prusse à la Russie. La France aurait bien peu à faire pour obtenir que le roi Guillaume réalisât la promesse donnée sur les barricades de Berlin, d'ébaucher la première base d'une nationalité polonaise. L'exemple de la Prusse mettrait l'Autriche dans l'impossibilité de maintenir la *status quo* en Galicie. La Russie seule résisterait à l'œuvre de restauration; mais elle trouverait ligée contre elle, par le fait seul de cette réparation, tous les peuples de l'Europe. Si nous laissons échapper cette occasion d'exercer notre ascendant sur la Prusse, le pourrions-nous plus tard? Il ne s'agit pas d'épiloguer sur les forces numériques dont dispose le czar, sur le nombre de soldats qu'il peut mettre en campagne. Il suffit, pour apprécier le danger qui s'élève de ce côté, de connaître l'unité de système, la parfaite harmonie des mouvements de la Russie, la régularité de sa marche, son habileté à seconder l'anarchie, à profiter des divisions, à faire sa force de la faiblesse de ceux qu'elle combat.

Les révolutions de Vienne et de Berlin avaient fait naître l'espérance de voir la Pologne prendre une nouvelle vie. Il est évident aujourd'hui, malgré les éloges donnés par M. de Lamartine au roi Guillaume, que la Prusse et l'Autriche ne songent qu'à ressaisir les membres de la Pologne désunie. En présence de cette situation, la France saura-t-elle accomplir ses devoirs, devoirs qui lui sont imposés par sa propre sécurité, et ses sympathies pour la Pologne ne sont pas assez profondes pour en assurer l'accomplissement? M. Urquhart s'écrie: " Si vous ne brisez la Russie par la Pologne, la Russie, par la Pologne, vous brisera. Si la Pologne n'est un bouclier à votre bras, elle est une épée dans la main de la Russie!" Le savant publiciste pense que la France a laissé échapper la dernière chance de restaurer la Pologne, et que l'Europe, après avoir passé par le système républicain, suivant la prophétie de Napoléon, ne tardera pas à devenir cosaque. Au lieu d'être républicaine ou cosaque, elle deviendrait cosaque en passant par le républicanisme. La France démentira ces sombres prévisions, elle ne tardera pas à prouver que le dernier espoir de la Pologne ne s'est pas évanoui au milieu des événements destinés à assurer son triomphe. L'Europe restera républicaine.

Univers.

RAPPEL DE L'UNION.

ARTICLE TROISIEME.

La patrie doit être l'affection de l'homme politique, et non l'homme, car l'homme passe et la patrie demeure pour jouir ou pour souffrir....

Dans notre article du 13 mai, sur le rappel de l'Union, nous avons fait voir ce qu'avait d'anti-civilisé et d'anti-social la doctrine de la nationalité au préjudice du libéralisme ou, ce qui est la même chose, au préjudice du principe de la fraternité humaine; nous avons prouvé que notre politique n'était pas de circonstance, et que nous la prêchions depuis six ans; nous avons indiqué les résultats désastreux d'un mouvement qui amènerait inévitablement la perte de la présente administration et la création d'une administration ayant pour base une nationalité hostile qui démolirait nos institutions, qui démolirait notre nationalité, pendant que celle-ci se débattrait dans la tourmente convulsive du rappel; les avantages d'une administration honnête dans son principe et protectrice dans ses actes, plus efficace encore que la législation pour sauver et pour régénérer; l'expédition auque, pour tout votre agitation, aurait recouru le gouvernement impérial, appuyé sur la base large que vous lui auriez faite, la nationalité de 500,000 âmes: cet expédient c'est la force brutale de 1837 et 1835, et la création d'une autorité inconstitutionnelle; les folles prétentions de ceux qui sont prêts à renoncer à une administration libérale parce qu'elle ne peut pas des choses impossibles; enfin le mal que nous nous ferons à nous-mêmes, en enlevant à l'administration son point d'appui et sa force, la confiance publique, et en rendant le peuple soupçonneux et avide d'icées nouvelles. Nous allons continuer notre travail ardu jusqu'à ce que nous l'ayons épuisé. On a essayé de répondre quelque part à nos deux premiers articles, mais il est évident qu'on ne l'a pas fait, tant il est vrai qu'il n'y a pas de raisonnement qui vaille contre les faits et contre la vérité. Nous voulons continuer de discuter la question importante du rappel, en dehors de toute préoccupation personnelle, et nous conjurons chaque lecteur de faire comme nous, sans se laisser dominer par l'affection, les préoccupations ou les préjugés du moment, car chacun aura inévitablement sa part des biens ou des maux que produira la tourmente.

Vous voulez le rappel de l'Union; mais tout le monde ne le veut pas, même dans la population que vous espérez réveiller au son d'un instrument discordant et provocateur, la nationalité franco-canadienne; mais en la supposant tout entière pour votre idée et non travaillée par des dissensions

intestines, vous aurez contre vous tous les hommes du Bas-Canada qui ne parlent pas français; mais le Haut-Canada surtout ne vouta pas ce que vous voulez. Vous n'aurez donc pas dans la chambre une majorité en faveur de votre proposition et de votre agitation; et vos plaintes ne parviendront pas en Angleterre par la voie d'une adresse législative. Seulement l'on verra par les papiers publics que vous voulez agiter. Avez-vous recours alors à l'expédient de renouer à tout, comme par le passé, de ne prendre part à rien, de valoir tout ou rien, et de faire une infructueuse agitation au dehors, laissant le champ parlementaire à vos adversaires joyeux de se trouver seuls pour se partager les débris? Cette doctrine a produit les maux de 37 et de 28, cette expérience doit nous suffire; cette conduite ne ressemble pas mal à l'homme qui aimerait mieux se laisser mourir que de prendre une nourriture qu'il n'affectionnerait pas.

Supposons gratuitement que votre attitude devienne menaçante ou que l'Angleterre, à la suite d'une agitation débout des années, dirige prêter l'oreille au bruit assourdissant qui viendra de l'Amérique, et montre même la volonté de satisfaire à vos demandes. Le Haut-Canada s'écriera tout d'une voix qu'il ne le veut pas, et vous aurez de suite, de sa part, en sens contraire de la vôtre, une énergique agitation dans la chambre et hors de la chambre. Si à la fin, à la suggestion de l'Angleterre (si toutefois l'Angleterre prend la peine de suggérer) il cède, il ne le fera, soyez-en sûrs, qu'à des conditions onéreuses pour nous, conditions qui seront indubitablement acceptées par la mère-patrie, parce qu'elles seront accompagnées d'un cri de dévouement et de loyauté qui n'a jamais manqué d'avoir un écho retentissant par-delà l'Atlantique. Il prétendra que l'Union est un fait accompli depuis bien des années, que l'Angleterre avant de l'accomplir a dû en peser la justice ou l'injustice, et qu'elle ne peut pas avouer, en la défaisant, que cet acte de sa volonté suprême et intelligente soit une iniquité gouvernementale; que le motif qui la fit agir en 1840 doit la guider encore aujourd'hui dans sa détermination, puisque les éléments sociaux sur lesquels elle s'appuya alors pour édifier une constitution n'ont ni changé ni varié par le temps (l'agitation que vous avez produite le prouvant à l'évidence); que la raison principale pour laquelle, lui, le Haut-Canada, a voulu l'Union, c'est qu'il manquait d'un port de mer et que l'Angleterre a admis en la décrétant qu'il n'était pas juste qu'une portion aussi importante de son empire fût ainsi enfermée de toutes parts sans un débouché vers la mer et l'Europe; qu'il a donc droit de tenir de toutes ses forces aux conditions actuelles de son existence politique, et qu'on ne saurait sans injustice et sans danger les lui enlever à moins de lui donner pour un pareil sacrifice un équivalent qu'il puisse accepter de même qu'on a compensé, pour nous, par la liberté la protection commerciale qu'on nous ravissait sur les marchés de la Grande-Bretagne; que Montréal est le port naturel et l'entrepôt du Haut-Canada et qu'il est en même temps ainsi que le district que son commerce alimente, une forte population d'origine britannique; que cette ville doit donc lui être annexée avec le pays qui l'environne; que de plus il lui faut un débouché par les Etats-Unis, et que conséquemment les eaux de la rivière de Chambly doivent appartenir en commun aux deux provinces, le Bas-Canada conservant la partie sud de la rivière, et le Haut-Canada enlevant la magnifique pays baigné d'un côté par les eaux de Chambly et de l'autre par celles du Saint-Laurent. Dans l'état de choses que nous aurons produit, toute la portion anglaise du district de Montréal se joindra au Haut-Canada pour vouloir cette annexion afin de se soustraire à l'influence d'une nationalité exclusive et tyrannique.

De plus, ne devez-vous pas craindre que la population franco-canadienne du district de Montréal, c'est-à-dire la portion la plus nombreuse de cette population pour laquelle on veut faire de la nationalité aux dépens de son existence politique et morale et de la justice universelle; ne devez-vous pas craindre que cette population, jalouse sans cesse par une autre portion du pays, qui se contente de se plaindre et de crier, sans chercher réellement et sans travailler efficacement à améliorer sa condition matérielle, ne se fatigue à la fin et ne finisse peut-être par désirer ou du moins par accepter sans murmurer, au préjudice d'une nationalité ainsi morcelée et travaillée par des guerres intestines, une annexion qui augmenterait incommodément sa richesse et sa prospérité? Vous ne devez pas vous étonner de cette apathie nationale que vous aurez produite au moyen de haïnes et de jalousies locales et en portant une atteinte profonde aux intérêts matériels de la plus large portion de votre nationalité; cette apathie a son principe dans la nature même de l'homme et dans son cœur. Le frère, jaloux par ses frères et traité avec indifférence par la famille, ne finit si pas presque toujours par perdre l'affection du toit paternel et quelquefois même par le haïr jusqu'à la vengeance.

Mais qu'arrivera-t-il quand le Bas-Canada sera ainsi morcelé? La nationalité française à laquelle vous voulez donner non pas la vie réelle qu'elle possède, mais la vie galvani-que et la surexcitation qui tue, sera divisée en deux portions, dont la plus considérable, unie au Haut-Canada, perdra nécessairement sa prépondérance; car, bien qu'elle pourra être de plus de trois cent mille, elle ne sera pas suffisante pour contrebalancer la population d'origine britannique, préjugée, excitée au dernier point par un cri de sauvagerie nationale jeté comme une bombe ou plutôt comme la foudre destructrice au milieu d'une société paisible que cette même foudre n'avait déjà que trop cruellement labourée; lequel cri a déjà produit ses fruits de lamentable désunion et d'animosité acharnée dans nos propres rangs si nous jusques là dans la lutte. Le génie du mal et de la destruction n'a jamais produit l'union et la fraternité dans le monde. L'autre portion, la population du district de Québec sera laissée à ses propres ressources, dans ses limites étroites, avec sa population qui de va pas encore à deux cent mille âmes.

Personne ne doute, quelque soient ses goûts et la théorie gouvernementale de sa conviction, que l'avenir du Canada ainsi que de l'Amérique du Nord, ne soit acquis à la démocratie. Eh! bien, quand cette heure sonnera pour nous (et plaise à Dieu que ce ne soit pas l'alarme de l'insurrection, l'heure d'une lutte sanglante, et d'une horrible destruction, et que ce continent accomplisse en paix ses vastes desti-